

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Valérie MARTINET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Groupement de commandes pour des travaux de fauchage et élagage : attribution du marché passé avec la Communauté de Communes de l'Oisans**

Par délibération du 10 février 2023, le Conseil a décidé d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes de l'Oisans pour des travaux de fauchage et d'élagage sur les voiries et voies vertes. Le marché comprend des prestations de fauchage et élagage mécanique ainsi que des travaux manuels quand les prestations mécaniques ne sont pas possibles.

La Communauté de communes de l'Oisans a lancé un avis d'appel d'offre le 9 mars 2023 avec une remise des offres fixée au 12 avril 2023 à 12h00.

Par délibération du 20 avril 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Oisans a décidé de retenir pour le marché de fauchage et élagage l'entreprise ETA – MOURARD Thierry domicilié à Le Pivrol – 38350 SOUSVILLE pour le groupement de commande et pour un montant maximum de 46 000 € HT soit 55 200 € TTC pour la Communauté de communes de l'Oisans.

Ce marché est conclu pour une période initiale de un an, reconductible trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Les prestations dans le cadre de ce marché s'exécuteront du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année. Le marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ETA.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 038-213805278-20230609-07\_090623\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fauchage et élagage avec l'entreprise ETA – MOURARD Thierry domicilié à Le Pivot – 38350 SOUSVILLE conformément aux dispositions décrites ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communaux concernés.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

12/06/2023

Le Maire

Yves GENEVOIS

